



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21158

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2027

ÉDITÉ LE

13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/04/2016
7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 415 229 558 RCS

Siret : 415 229 558 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 03928

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21649135604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21649135604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION NICOLLET

203 CHEMIN DE LA SCIERIE
LE PERIER
38740 CHANTEPERIER

Téléphone : 04 76 30 26 33

Fax :

Portable : 06 95 96 67 67

Site Internet : <http://www.nicollet.pro>

E-mail : ludo.chenavier@nicollet.pro

Responsabilité légale :

CHENAVIER LUDOVIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	23/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/04/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.